



UA-LIBYE-CRISE

La ruée vers la réconciliation



Le chef de l'Etat congolais, président du comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye répondant à la presse au sortir de la réunion préparatoire

Même s'il reste encore les derniers détails à régler pour la tenue prochaine de la conférence de réconciliation nationale en Libye, la présence à Addis-Abeba, le 17 février, en marge du sommet de l'Union africaine (UA), de toutes les composantes du pays à la réunion préparatoire menée sous l'égide du Comité de haut niveau de l'UA que préside le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Gesso, est un signe que tous les Libyens sont pour une sortie de crise dans les meilleurs délais.

Convaincu des avancées enregistrées dans ce processus, le président du Comité de haut niveau, entouré du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, et du président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a sollicité l'appui des partenaires stratégiques nommément cités : Egypte, Algérie, Maroc, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Turquie, Qatar, Allemagne, Italie, France, Russie, Etats-Unis d'Amérique, Nations unies afin d'aider la Libye à recouvrer sa stabilité.

Page 16

NIARI

La gestion de la finance locale ralentit l'essor de Dolisie



Le parc automobile municipal inopérant/Adiac

Les défaillances du système de recouvrement des taxes locales entravent l'essor de la ville de Dolisie, chef-lieu du département du Niari. La secrétaire générale de la mairie de cette localité, Patricia Bando Mongohina, reconnaît les faiblesses dans la collecte des fonds. « La mairie ne dispose pas d'un fichier fiable des contribuables pour lui permettre de faire le recouvrement. Concernant l'autorisation des dépenses liées à l'assainissement, elle fait face au manque de crédit et à la lenteur administrative », a-t-elle expliqué.

tricia Bando Mongohina, reconnaît les faiblesses dans la collecte des fonds. « La mairie ne dispose pas d'un fichier fiable des contribuables pour lui permettre de faire le recouvrement. Concernant l'autorisation des dépenses liées à l'assainissement, elle fait face au manque de crédit et à la lenteur administrative », a-t-elle expliqué.

Page 5

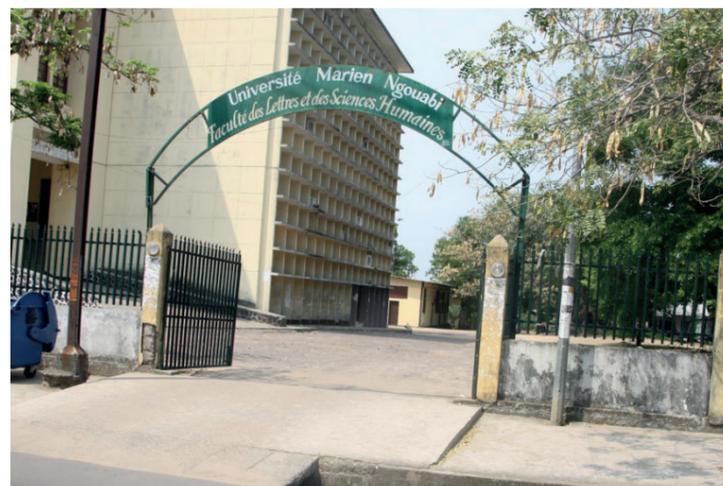
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Grève à l'Université Marien-Ngouabi

L'intersyndicale de l'Université Marien-Ngouabi a annoncé le déclenchement d'une grève générale à partir du 18 février dans une déclaration rendue publique la veille.

« Face à la non satisfaction de ses doléances et au regard de l'épuisement des procédures syndicales conformément aux lois et textes en vigueur, le collège intersyndical a décidé de l'entrée en grève illimitée à compter du 18 février », peut-on lire dans la déclaration de l'intersyndicale.

Page 6



CONSOMMATION

Le Congo dispose d'une entité de certification des produits

L'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (Aconoq) vient de lancer un programme visant à certifier les produits de consommation locaux et importés, question de s'assurer de la qualité des denrées alimentaires commercialisées sur le marché congolais.

« Nous allons continuer à sensibiliser le public

à l'importance de cette entité étatique qui se situe au centre de toutes les activités socio-économiques. Nous comptons faire l'émulation des industriels pour permettre aux entreprises d'être compétitives dans les domaines qui sont les leurs », a indiqué Jean Jacques Ngoko Mouyabi, directeur général de l'Aconoq.

Page 5

ÉDITORIAL

Descentes

Page 2

ÉDITORIAL

Descentes

Rester sensibles aux divers besoins de leurs mandants en se penchant davantage sur les questions touchant au fonctionnement des structures à impact visible sur leur quotidien : si elle est tenue, cette promesse faite par les députés d'initier des missions d'enquête dans les établissements publics et les départements ministériels pourra peut-être faire bouger les lignes.

Les sujets qui décident les membres de la chambre basse du Parlement, l'Assemblée nationale, à descendre sur le terrain sont variés. Du fonctionnement du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville et de la Société de transport public urbain à la volatilité des prix des denrées sur le marché, le travail ne manque pas.

Il est un autre défi dont l'ampleur franchit chaque jour de nouveaux paliers, le grand banditisme urbain communément appelé phénomène « Bébés noirs ». Son éradication engage la responsabilité des pouvoirs publics, garants de l'ordre établi, et des familles d'où proviennent ces jeunes gens tombés dans le cycle des violences épouvantables.

Sans compter d'autres préoccupations plus techniques comme l'attribution des documents d'identification ou de voyage. Des enquêtes parlementaires vont être initiées pour tirer au clair ces dysfonctionnements qui ont en commun de s'étaler sur de longues périodes et entrevoir des pistes de solution.

Au-delà de leur mission essentielle d'initier et de voter les lois, les députés ont entre leurs mains les clés du contrôle de l'action gouvernementale. L'enquête dite parlementaire relève bien de cette prérogative. Comment en faire un outil pérenne de pression au sens bénéfique du terme ? Là est la question fondamentale.

Les Dépêches de Brazzaville

CONGO-ARABIE SAOUDITE

Isidore Mvouba échange Mohamed Al Juhania

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a échangé le 16 février à Brazzaville avec Mohamed Al Juhania, consul du Congo à Djeddah, en Arabie saoudite.



Les deux délégations lors des échanges/Adiac

Les échanges entre les deux personnalités ont tourné autour du développement du secteur privé dans les deux pays. « Aujourd'hui, avec le président de l'Assemblée nationale, nous avons échangé sur tout ce qui est secteur privé entre nos deux pays ; Il y a certes des accords qui existent déjà et, avec l'ouverture dans les prochains jours de l'ambassade d'Arabie saoudite au Congo, il y aura de nombreux échanges dans beaucoup de domaines », a déclaré le diplomate saoudien, se réjouissant d'avoir été reçu par le président de l'Assemblée nationale.

Nommé consul honoraire du Congo en Ara-

bie saoudite depuis 2004, Mohamed Al Juhania a visité le Congo pour la première fois en 2006 et s'est dit satisfait des changements intervenus aujourd'hui en 2023.

Il s'est dit satisfait de la vision du chef de l'Etat congolais pour tout ce qui est développement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures agricoles et a proposé l'échange des délégations d'hommes d'affaires des deux pays.

Le consul Mohamed Al Juhania a remercié le président du Congo pour son ouverture d'esprit en matière de diplomatie à travers le Moyen Orient, souhaitant de voir un jour s'ouvrir à Riyad l'ambassade du Congo.

Jean Jacques Koubemba

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Gombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlu Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Obas, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONSEIL MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

Le budget 2023 en examen

Le Conseil départemental et municipal de Brazzaville a ouvert, le 17 février, sa première session ordinaire budgétaire sous l'égide de son président, Dieudonné Bantsimba. Six affaires sont inscrites au rôle de la session, au nombre desquelles l'adoption du budget du Conseil au titre de l'année 2023.

Pendant dix jours, les cent-un élus locaux du Conseil départemental et municipal de Brazzaville vont, avec opiniâtreté, débattre de six affaires soumises à leur approbation. Ils auront, en premier, à examiner puis adopter le budget du Conseil départemental et municipal au titre de l'année en cours.

Il s'agira de doter la mairie de Brazzaville des fonds nécessaires lui permettant de faire face aux nombreux problèmes auxquels elle est confrontée. Des difficultés qui sont liées, entre autres, à l'assainissement de la ville capitale, à la réhabilitation du réseau routier municipal fortement dégradé, à l'occupation anarchique de l'espace public ainsi que de bien d'autres responsabilités qui l'incombent, pour lesquelles la population attend des solutions idoines.



Le bureau exécutif du Conseil départemental posant avec les élus locaux, le 17 février/Adiac

Les conseillers municipaux vont aussi, à cet effet, adopter le programme d'investissement du Conseil départemental exercice 2023 ; le projet de délibération portant examen et adoption du plan d'action du Conseil municipal au titre des années 2022-2027 ainsi que la validation du plan local d'urbanisme.

Ces derniers devront examiner aussi le projet de délibération portant

adoption de la convention de partenariat entre l'Université Denis-Sassou-N'Guesso et la mairie de Brazzaville. Ils vont aussi plancher sur la délibération portant modification de la délibération du 22 septembre 2011 fixant le taux de la taxe sur l'exploitation des produits de carrière dans la commune de Brazzaville.

Ouvrant les travaux, le président du

Conseil départemental et municipal, maire de Brazzaville, conscient des défis que doit relever son administration, a invité les élus locaux à travailler avec responsabilité.

« Face à ce défi, les élus locaux que nous sommes devons faire preuve d'un sens élevé de responsabilité et nous mettre en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens. C'est pourquoi,

j'invite le plénum du Conseil à les examiner avec rigueur et parcimonie, car c'est à ce prix que nous pourrions continuer à bénéficier de leur confiance », a indiqué Dieudonné Bantsimba.

Pour atteindre cet objectif, a renchéri le député-maire de Brazzaville, « le bureau du Conseil se propose d'innover dans le fonctionnement de notre organe courant ce mandat, en proposant la mise en place des commissions thématiques ». Le but visé par cette innovation est de réfléchir sur des sujets précis afin de participer à des actions d'envergure pour appuyer le bureau exécutif dans sa mission. Car les « défis qui nous attendent sont nombreux, et c'est dans le travail que nous parviendrons à les relever », a-t-il conclu.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

Youlou Mabiala censuré

1984. Ex-sociétaire d'OK Jazz chez Franco Luambo Makiadi à Kinshasa, puis des Trois frères, avec Loko Massengo et Michel Boyibanda à Brazzaville, Gilbert Youlou Mabiala vole de ses propres ailes depuis un bon moment. Il a créé son groupe, Kamikaze Loningisa. Ce nom de Kamikaze lui colle à la peau. En 1975, l'un de ses tubes dans le premier groupe porte le titre de « Chérie Kamikaze ».

Le meneur de Kamikaze Loningisa est désormais un seigneur puisqu'on l'appelle le Prince Youlou Mabiala. Son métier d'artiste de la chanson ? Il l'exerce avec un talent inégalé et on ne compte plus le nombre de ses titres sur le marché du disque. Il inspire un chroniqueur de Radio-Congo, La Voix de la Révolution congolaise à l'époque, qui le décrit comme l'interprète congolais « le plus à l'aise dans l'intonation aigüe », en référence à son timbre de voix exceptionnel en solo ou en groupe.

En compagnie de ses musiciens recrutés pour la plupart à Kinshasa où il a passé une bonne partie de sa carrière musicale, Youlou Mabiala façonne l'âge d'or de la musique congolaise des deux rives. Album sur album, l'homme est au firmament de son art et répand la rumba dans les bistrotts des deux villes jumelles tandis que les chaînes de radio se l'arrachent. Cette année-là donc, il lance un 33 tours au titre énigmatique de « Couper soucis ». En plus de ce morceau, l'album produit par l'auteur lui-même en contient trois autres : «Kisembe», «Toutou», «Position de force».

En chantant de sa sublime voix sur une cadence fort tempérée, Youlou voulait sans doute que le message véhiculé dans « Couper soucis » soit mieux saisi de ceux qui l'écouteront. Et là ils seront nombreux : ses fans des deux rives du fleuve Congo et au-delà bien

entendu, mais aussi d'autres auditeurs parmi lesquels ceux dont la mission reçue de l'administration publique, agissant tout bien considéré pour l'intérêt public, était d'écouter, d'analyser et de décider ensuite du sort de l'œuvre chantante, selon qu'elle était ou non de nature à faire entorse à la « bienpensance » commune.

L'histoire que notre artiste conte était-elle audacieuse seulement pour l'époque ? Une dame perturbée dans son sommeil tire la conclusion que sa relation avec l'homme qui partage sa vie manque de sincérité. Elle le soupçonne de lui avoir trouvé une rivale et décide que jamais plus elle ne se laissera faire. Femme d'affaires, elle revendique son émancipation, pousse la revendication au-delà de la dénonciation. « Couper soucis » installe une terrible concurrence dans ce foyer où la femme s'arrange systématiquement à s'absenter de la maison toutes les fois que l'homme le fait.

Youlou scande la vengeance de la femme affranchie, les paroles qu'il enchaîne expriment sans concession la contestation de l'autorité de l'époux comme chef de maison. La femme blessée dans son amour propre moque les élucubrations de son mari à « la jalousie puérile », qui célèbre sa joie de toujours la retrouver à la maison attachée à cuisiner ou à se tresser les cheveux alors qu'il sort à sa convenance et rentre souvent tard de ses longues pérégrinations en ville. En amour la gentillesse a des limites, fulmine la dame pour qui « il y a des types de gentillesse auxquels il ne faut jamais s'habituer ».

C'est trop ! Le Prince est allé trop loin. La commission de censure du ministère de la Culture siège et décide de retirer « Couper soucis » du marché de distribution. Aucun recours possible.



COUPER-SOUCIS

L'album «Couper soucis», du Prince YM avec son groupe en 1984

On ne badine (ait) pas avec les mœurs ! C'était sous le mono. Mais, même aujourd'hui, près de quarante-ans après ce verdict « ruineux » pour l'artiste, cette chanson n'aurait certainement pas bonne presse. Il suffit de l'auditionner, le timbre de voix de Youlou est captivant, entraînant, mais les mots trop osés pour conforter les familles.

Le Prince Y.M. n'en était pas à sa première « assignation ». La faute en incombe à son succès ainsi qu'à cette tendance qui lui était constante de prendre le bateau pour se retrouver de l'autre côté du fleuve, à Kinshasa. Mais c'est moins le fait de gagner Kin-Malebo qui fit problème. Alors, en effet, que la chute des Trois frères en 1978, huit mois seulement après leur création et

un succès fou laisse Brazzaville sans voix, le voilà, Youlou, en compagnie de son groupe brillant de mille feux dans la ville voisine. Ils viennent de sortir « Citron » chez « Parions-Congo » sur 45 tours. Sa thématique de prédilection connue, le Prince chante un amour devenu aigre comme du citron.

On est en quelle année ? 1978 ou 1979 ? Je ne me souviens plus. Un communiqué radiodiffusé émanant des autorités de Brazzaville somme l'artiste de vite regagner le pays sous peine d'être déchu de sa nationalité. Il s'y est plié. La sentence sera commuée en un immense triomphe quand il prendra ses quartiers dans la capitale avec son groupe. On l'aime Youlou !

Gankama N'Siah

KOUILOU

La deuxième session budgétaire ouverte

Les travaux de la session budgétaire se sont ouverts le 17 février au siège du Conseil départemental du Kouilou, à Loango, sous la direction d'Alexandre Mabilia, président de cette institution, avec à ses côtés Paul Adam Dibouilou, préfet de ce département.

Quatorze affaires sont soumises à l'examen des élus locaux du Kouilou au cours de ces assises, à savoir l'examen du projet du budget primitif du Conseil départemental du Kouilou exercice 2023 ; l'examen du projet de délibération portant adoption du budget primitif du Conseil départemental du Kouilou exercice 2023 ; l'examen du projet de compte administratif du Conseil départemental du Kouilou exercice 2022 et autres.

Ouvrant les travaux, Alexandre Mabilia a signifié qu'ils devront tenir compte du contexte actuel marqué par plusieurs indicateurs dont l'impact est visible tant au plan national que local, avec des notes d'espoir pour transcender les craintes dues à la hausse du coût de la vie,



Photo de famille à l'ouverture des travaux/Adiac

et de l'arrêt qu'ont connu plusieurs chantiers suite à l'incapacité actuelle de la collectivité locale de faire face à certaines obligations administratives et sociales. « Le 28 novembre 2022 dernier, s'adressant au Parlement réuni en congrès, le président de la République a voulu

rassurer les décideurs locaux et les communautés rurales que sa détermination à soutenir le processus de décentralisation engagé pour impulser le développement local est totale et irréversible. En outre, le lancement des projets importants, par ce dernier, dans les dé-

partements du Kouilou et de Pointe-Noire, notamment la construction de l'université de Loango, de la zone économique spéciale de Pointe-Noire et du Kouilou, sont autant d'indicateurs de la volonté du gouvernement de la République d'aller de l'avant. Notre sens d'ini-

tiative est alors un facteur déterminant pour le succès de cette mission. Il appartient à la collectivité locale, que nous sommes, de créer des conditions de notre émergence grâce aux avantages que nous concède l'Etat par le biais de la gestion décentralisée », a-t-il déclaré.

Notons que ces retrouvailles s'achèveront le 27 février. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'observation d'une minute de silence en mémoire de Joseph Mavoungou, Albert Dembi, Roger Marcel Gnali-Gomez, respectivement secrétaire du bureau exécutif du Kouilou, doyen d'âge et fondateur du notariat congolais. Ces assises sont convoquées conformément à l'arrêté n°0001/DK/CD/BE/S du 3 janvier 2023.

Séverin Ibara

AVIS DE RECRUTEMENT

FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT (ADJOINT DE 1RE CLASSE), GESTION DES DONNÉES ET SUIVI ET COMMUNICATION DE RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS

Intitulé publication : Fonctionnaire chargé de la coordination du développement (adjoint de 1^{re} classe), gestion des données et suivi et communication de rapports sur les résultats - administrateur recruté sur le plan national, NOB

Intitulé code d'emploi : FONCTIONNAIRE CHARGÉ DE LA COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT (ADJOINT DE 1RE CLASSE), GESTION DES DONNÉES ET SUIVI ET COMMUNICATION DE RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS
Département / Bureau : Système des coordonnateurs résidents

Lieu d'affectation : BRAZZAVILLE

Période de candidature : 08/02/2023-22/02/2023

Pour postuler : <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=201547&lang=fr-FR>

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

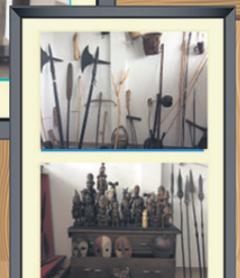
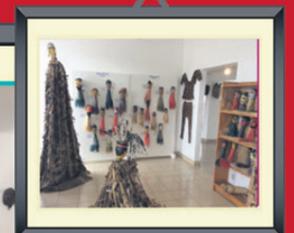
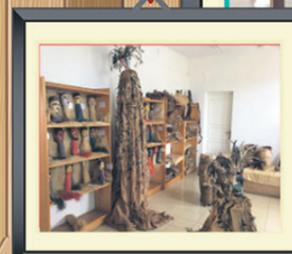
Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

COMMUNE DE DOLISIE

Les défaillances du système financier local freinent l'essor de la ville

Les nombreux projets d'assistance technique lancés au cours des dernières années à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, ne lui ont pas permis d'améliorer ses services d'assainissement et donc d'optimiser les recettes municipales. Les acteurs locaux pointent du doigt des manquements dans la collecte et la gestion des taxes.

L'assistance technique de l'Organisation non gouvernementale de solidarité internationale, Le Gret, à travers le projet de Gestion inclusive et concertée des déchets solides à Dolisie et le projet Pro-maïss, a conduit à la formation des opérateurs de pré-collecte des ordures solides qui représentent la régie communale. Ces entrepreneurs individuels ramassent des ordures auprès des ménages et des entreprises pour les verser dans les aires de transit ou l'aire de valorisation. C'est auprès de ces opérateurs de pré-collecte que la mairie prélève des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Mais après le départ de l'assistance technique, depuis 2020, le dispositif mis en place a cessé de fonctionner. La mairie ne dispose pas de moyen de pression pour contraindre les opérateurs de pré-collecte à s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis d'elle, a déploré le directeur des services techniques municipaux de Dolisie, Pascal Mboukou. À ce jour, les autorités municipales et les opérateurs de pré-collecte ne parviennent pas à trouver un terrain



La gestion déficiente de la décharge publique Adiac

d'entente.

Pour la secrétaire générale de la mairie de Dolisie, Patricia Bando Mongohina, les défaillances du système financier sont la source du problème. La mauvaise gestion des ressources et le manque d'intérêt politique pour l'assainissement, d'après cette autorité locale, ont mis la commune dans l'incapacité de pérenniser les acquis des projets de développement dont elle a bénéficié, d'assurer l'entretien des engins (véhicules de ra-

massage des ordures), de mieux prélever les taxes communales et de payer les salaires des travailleurs qui accumulent actuellement plus de soixante-cinq mois d'impayés.

« La mairie ne dispose pas d'un fichier fiable des contribuables pour lui permettre de faire le recouvrement. Concernant l'autorisation des dépenses liées à l'assainissement, elle fait face au manque de crédit et à la lenteur administrative. Le chef de

service financier fait l'état de besoins qu'il transmet au secrétariat général qui valide et soumet au maire qui autorise le paiement par les recettes municipales », a confié Patricia Bando Mongohina.

Pourtant, la solution en matière de mobilisation des recettes existe afin de permettre à la mairie de relancer l'investissement public local. Selon l'expert principal du programme "Villes résilientes", Éric Matand, la commune de Do-

lisie doit pouvoir se transformer et être capable de valoriser les ouvrages réalisés par les partenaires au développement. L'idée est de numériser les services de collecte des recettes municipales, y compris le fichier des contribuables. « L'enjeu aujourd'hui est de voir comment mettre en place des modalités de mobilisation des recettes, qui puissent être mieux orientées vers l'assainissement de la ville et le développement local », a martelé Éric Matand.

Signalons qu'un atelier de partage d'expériences sur la gestion communale a regroupé, les 15 et 16 février, les acteurs locaux de Dolisie et ceux de Nkayi (Bouenza) ainsi que d'Owando (Cuvette). Ces deux dernières villes secondaires sont bénéficiaires du programme "Villes résilientes" financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 21 milliards FCFA. Une initiative de coopération Congo/UE saluée par le directeur général du partenariat au développement, Aimé Blaise Nitoumbi, qui a plaidé pour la création d'un dispositif de sensibilisation des acteurs locaux.

Fiacre Kombo

CONSOMMATION

Tout nouveau produit désormais homologué par l'Aconoq

L'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (Aconoq) a lancé, le 17 février à Brazzaville, son programme de certification des produits locaux et importés. L'opération a débuté par la présentation de la marque de champagne «Lagache» et vise à s'assurer de la qualité ainsi que du poids des produits commercialisés au Congo.



Lors de la présentation du programme d'Aconoq/Adiac

L'entité étatique Aconoq a prévu une série d'activités cette année, dont la présentation des produits locaux et importés. La soirée de dégustation du champagne «Lagache», d'après le directeur général, Jean Jacques Ngoko Mouyabi, a consacré le début de mise en œuvre du programme de présentation des produits et de certification.

Cette structure est engagée à promouvoir les bonnes pratiques au sein des unités de production, à l'instar du groupe Lagache et

son promoteur, le Congolais Jean Serge Mapakou, qui vont installer leur réseau de distribution au Congo. « Nous allons continuer à sensibiliser le public à l'importance d'avoir au Congo une infrastructure qualité fiable, qui sera au centre de toutes les activités socio-économiques. Cette année, nous comptons faire l'émulation des industriels pour permettre aux entreprises de compétir dans leurs domaines », a indiqué Jean Jacques Ngoko

Mouyabi.

L'Aconoq projette de réaliser trois projets majeurs, à savoir la relance du programme congolais d'évaluation de la conformité en réponse à l'entrée massive des produits contrefaits ; la mise en place du schéma national de certification des produits locaux ; l'installation d'un laboratoire de métrologie pour le contrôle de qualité et de poids des produits consommés au pays.

F.K.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les recommandations sur le Figa seront transmises au gouvernement

La session du Comité de direction du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (Figa) des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat s'est tenue le 17 février à Brazzaville. Les recommandations qui en découlent seront transmises au gouvernement à travers le ministère de tutelle pour d'éventuelles décisions.

La tenue des comptes, le reporting des états financiers, le respect des statuts, la délivrance des états financiers, les projets financés par le Figa sont autant de sujets sur lesquels les membres du Comité de direction ont planché. « Le problème de gouvernance est très important pour la gestion d'une structure comme le Figa », a indiqué Jean Baptiste Diathoud, président du Comité de direction. Tout en indiquant que les recommandations adoptées lors des assises seront transmises au gouvernement, il ne les a pas révélées à la presse; la primauté étant réservée à la hiérarchie.

Le Figa, rappelons-le, est une structure publique d'appui au développement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Ses missions sont, entre autres, garantir les crédits d'investissement consentis par les établissements bancaires et les crédits des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ; négocier et nouer des partenariats avec tout organisme intervenant dans l'appui à la création et au développement des entreprises et de l'artisanat; financer les programmes de renforcement des capacités des porteurs de projet, dirigeants d'entreprise et artisans.

Rominique Makaya

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

L'intersyndicale déclenche une grève générale illimitée

Le collège intersyndical de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG) a lancé, à travers une déclaration rendue publique le 17 février dans la capitale congolaise, une grève générale illimitée à compter du 18 février à 7 heures 00.

Selon le collège intersyndical, le travail ne reprendra que lorsque les revendications des travailleurs de l'UMNG trouveront satisfaction. La coordination reproche au pouvoir la non-prise en charge de leurs doléances contenues dans le cahier des charges après le préavis lancé le 10 février dernier. Face à la non-satisfaction de ces doléances et au regard de l'épuisement des procédures syndicales conformément aux lois et textes en vigueur, le collège intersyndical a décidé de l'entrée en grève illimitée à compter du 18 février. Il réitère ses félicitations à l'ensemble des travailleurs de l'UMNG pour le calme et la discipline observés et lui demande de redoubler de vigilance pour



Le rapporteur entouré des secrétaires généraux des trois composantes syndicales DR

les batailles futures. Le collège intersyndical met en garde toute personne physique ou morale qui tenterait de récupérer ce mouvement pour des raisons inavouées.

En rappel, dans le cahier des charges déposé sur la table du gouvernement, les travailleurs de l'UMNG revendiquaient, entre autres, l'allocation d'un budget conséquent; l'application intégrale du statut particulier de cette université; l'apurement

du reliquat du premier protocole d'accord; le paiement des heures diverses dues des années 2018-2019; 2019-2020; 2020-2021; 2021-2022; le respect de la concomitance dans le paiement des salaires des agents de l'UMNG avec ceux de la Fonction publique; la nomination aux postes vacants à la présidence de l'UMNG et dans certains de ses établissements.

A noter que les trois composantes de l'intersyndicale sont le Syndicat du personnel non-enseignant du supérieur, le Syndicat national de l'université et le Syndicat des enseignants du supérieur privé.

Guillaume Ondze

COLLECTIVITÉS LOCALES

Le CeproD invité à la conférence d'Amiens

La ville d'Amiens, en France, va abriter au mois de mai une grande réunion sur les collectivités locales et le Centre de prospective pour le développement (CeproD) y prendra part. L'invitation lui a été transmise le 17 février, lors d'une conférence tenue en ligne avec l'Association de la communication éducative sino-française (Acesf).

La réunion virtuelle a rassemblé la France, la Chine et le Congo qui y a participé à travers le CeproD, dans le cadre du partenariat triangulaire entre les trois pays. Les échanges ont porté sur trois points essentiels, en premier la tenue des assises d'Amiens, une collectivité locale située au Nord de la France.

La rencontre y afférente se tiendra à l'occasion de la visite, en France, en mai prochain, des maires de Chine. Des retrouvailles qui préparent la tenue, dans la ville de Zengzhou, en Chine, d'un congrès en octobre 2023.

A la conférence d'Amiens, le CeproD devrait y prendre part en compagnie des gestionnaires de quelques collectivités locales congolaises.

Ensuite, les trois parties ont débattu de la possibilité d'organiser à Brazzaville, en juillet prochain, le 3e congrès d'Acesf, sur le thème « Lutte contre le cancer ». A cet effet, l'information a été donnée au CeproD de prendre attache avec la tutelle pour concevoir le planning du congrès ainsi que les modalités du choix des cadres et spécialistes congolais devant développer des exposés ou animer des ateliers. « Les organisateurs ont souhaité la participation des officiels congolais et entreprises congolaises spécialisées dans la conception et la fourniture des équipements médicaux ainsi que des médicaments », a souligné Jean Éric Djendja Itoua, qui a supervisé la réunion virtuelle pour le compte du CeproD.

Créé en 2008, le CeproD est un cadre de rencontres de l'élite multidisciplinaire soucieuse de relever les défis du développement par des analyses prospectives. Dirigé par Michel Ngakala, en tant que président de la Conférence générale, le CeproD a déjà organisé plusieurs colloques et symposiums de haut niveau sur des thèmes variés. Il s'agit, entre autres, de la « Crise financière internationale et de nouvelles perspectives pour le Congo »; « Idéologies, partis politiques et projets de société »; « Pétrole et diversification de l'économie congolaise : quelles stratégies pour la SNPC ? »; « Emergence économique : comment y parvenir ? »

Firmin Oyé

ADDIS-ABEBA

Azali Assoumani, nouveau président de l'Union africaine

Le chef d'État comorien, Azali Assoumani, a pris la tête de l'Union africaine (UA), le 18 février, à Addis-Abeba, en Ethiopie, lors du 36e sommet de l'Union africaine.

À 64 ans, Azali Assoumani succède au Sénégalais Macky Sall, pour un mandat d'une année.

« En permettant à l'Union des Comores de diriger le continent africain, notre organisation vient de prouver au monde sa conviction que tous les pays ont les mêmes droits et jouissent des mêmes libertés », a souligné le nouveau président en exercice de l'organisation panafricaine.

Assoumani a affirmé que sur les questions très importantes auxquelles fait face l'Afrique, il entend se fixer une mission essentielle qui constitue d'ailleurs le thème de l'année.

« Nous plaçons collectivement beaucoup d'espoir dans cette Zlecaf que notre organisation a lancée en 2021, et qui peut apporter des solutions idoines à nos problèmes », a assuré le nouveau président en exercice de l'UA.

Toutefois, une fois que la Zlecaf soit effective et pour qu'il y ait une réelle croissance durable sur le continent africain, « nous devons y asseoir une réelle stabilité politique, ce qui nous oriente vers trois thèmes de soutien à la Zlecaf, en l'occurrence la paix et la sécurité, le changement clima-

tique et l'autosuffisance », a relevé Assoumani.

Rappelons que les chefs d'État et de gouvernement des 54 pays membres de l'Union africaine ont entamé les travaux de la 36e session ordinaire du sommet de l'UA avec la participation du Maroc. Le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a représenté le roi Mohammed VI à ce Sommet placé sur le thème « Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) ».

Après avoir rappelé le thème de l'année, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki, a, dans son discours, fustigé « le manque de volonté politique » affiché par les leaders africains, depuis soixante ans, dans la concrétisation de projets visant au développement et à l'intégration du continent, avec comme conséquences « une désaffection des populations par rapport » à l'UA.

Les discours se sont ensuite enchaînés, notamment celui du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui a appelé à la création d'une mission d'imposition de la paix dirigée par l'Afrique et soutenue par les Na-

tions unies, avec des financements garantis pour faire face aux défis sécuritaires sur le continent.

Au cours de la cérémonie, Antonio Guterres s'est dit « profondément préoccupé », particulièrement par la situation au Sahel et dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

« L'Afrique a besoin d'actions pour la paix. L'ONU est fière d'être un partenaire de paix en Afrique mais notre travail devient, chaque année, plus complexe. Le terrorisme et l'insécurité s'aggravent et les conflits sont plus nombreux. Je suis profondément préoccupé par la montée de la violence des groupes armés, observée récemment dans l'est de la République démocratique du Congo et par la progression des groupes terroristes au Sahel et ailleurs », a déclaré le patron de l'ONU.

« Je souscris à l'appel que vous avez lancé en faveur du rétablissement de gouvernements civils et démocratiquement élus au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Soudan. Nous savons que la paix est possible », a-t-il ajouté.

Yvette Reine Nzaba

Un plaidoyer pour la levée de la suspension contre le Mali, la Guinée et le Burkina Faso

Les ministres des Affaires étrangères de trois pays ouest-africains, le Mali, la Guinée et le Burkina Faso, mènent une offensive diplomatique au siège de l'Union africaine (UA), à Addis-Abeba (Éthiopie), en marge du 36e sommet des chefs d'État et de gouvernement. Ils tentent d'obtenir le rétablissement de leurs pays au sein de l'UA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

Le Mali, la Guinée Conakry et le Burkina Faso ont été suspendus par l'UA et la Cédéao suite aux coups d'État militaires. Les trois pays sont actuellement dirigés par des autorités de transition. Les ministres des Affaires étrangères du Mali, Abdoulaye Diop, du Burkina Faso, Olivia Rouamba et de la Guinée, Dr Morissanda Kouyaté, ont renouvelé l'engagement de leurs pays à favoriser le retour à l'ordre

constitutionnel dans les délais convenus. Depuis le 16 février, les diplomates ouest-africains ont multiplié les consultations de haut niveau avec les responsables de l'UA et ceux de la Cédéao. Ils ont échangé tour à tour avec le président de l'Union des Comores et président en exercice entrant de l'UA, Azali Assoumani; le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat; le commissaire

aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'UA, l'ambassadeur Bankole Adeoye; et le président de la Commission de la Cédéao, Omar Aliou Touray.

Les chefs de la diplomatie du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso ont invité leurs interlocuteurs à avoir une lecture réaliste et pragmatique de la situation tout en sollicitant leur soutien au plaidoyer en cours pour la levée des sanctions prises à l'encontre des trois États au niveau de la Cédéao et de l'UA. Ils ont déploré la politique de deux poids, deux mesures dans le traitement au niveau des deux organisations continentales des dossiers de leurs pays par rapport à des situations similaires.

Fiacre Kombo

SALON OSIANE 2023

L'équipe d'organisation contacte des investisseurs à Paris et Bruxelles

En deux étapes, Paris et Bruxelles, l'équipe conduite par Luc Missidimbazi, président de l'organisation non gouvernementale Pratic, est entrée en contact avec la diaspora et les potentiels investisseurs dans le numérique au Congo, en vue de promouvoir la septième édition du Salon international Osiane et de mettre en lumière les progrès réalisés dans le secteur depuis dix ans.

En prélude à la campagne promotionnelle, Luc Missidimbazi, en qualité de conseiller du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a participé à la deuxième édition du «World artificial intelligence Cannes festival». Il est intervenu en tant que paneliste lors d'une des conférences intitulée «Africa & l'IA, les perspectives»; une participation lui ayant permis d'élargir la vision de Pratic sur l'innovation et de créer de nouveaux partenariats. Dans cette lancée, la première étape de présentation Osiane, animée par la journaliste Sabrina Bاندندي, a pu démarrer dès le 13 février à Paris. Elle s'est déroulée en présence de l'ambassadeur Henri Ossebi, délégué permanent de la Délégation permanente du Congo auprès de l'Unesco, et des délégués de partenaires tels que le Groupe Vivendi, représenté par son secrétaire général Pierre Roy-Constantin, ou E-Futura, représenté par son président Jean-Pierre de la Hausse de la Louvière.

Outre la présentation du concept «Osiane», le président de Pratic a tenu une plaidoirie de motivation à l'égard de ses compatriotes, leur demandant de «penser au pays d'origine et de s'y impliquer» à point nommé durant la grande mutation de l'écosystème numérique du moment.

Luc Missidimbazi s'est souvenu que lui-aussi est également issu de la diaspora. Avec des membres de Pratic, Nat-Sy Missamou, Dione Samba, pour ne citer que ceux-là, ils ont traversé différents «contextes» en partant des premières missions de prospection en 2008. Mais que de chemin parcouru jusqu'à la mise en place du Salon international Osiane, après d'innombrables péripéties ayant nécessité de s'armer de patience et de concevoir ensemble avec les institutions congolaises !

Faire du salon Osiane un lieu de rencontres

Pour sa présentation, il a tenu à



Roadshow Osiane-Tour 2023, Paris, le 13 février 2023

rendre hommage aux hommes et femmes de tout horizon professionnel et social, national ainsi qu'international, qui contribuent significativement, à partir d'Osiane, chaque année depuis sept ans, à faire de Brazzaville la capitale de la Tech et de l'innovation de l'Afrique centrale.

En tant qu'acteurs engagés de l'écosystème du numérique en Afrique centrale, ils tiennent à faire de ce salon un lieu de rencontres, de réflexion, d'analyses et d'expositions de bonnes pratiques, a-t-il expliqué. Il a confié que depuis 2017, Osiane a réussi à réunir l'ensemble des acteurs privés, publics, institutionnels et de la société civile pour la recherche de solutions innovantes.

La septième édition, du 25 au 29 avril, sur le thème «Innovons pour

progresser», réunira les agences du développement numérique, régulateurs, les opérateurs internet et télécoms, l'économie Fintech, décideurs et principaux usagers des services internet autour des questions des technologies de l'information et de la communication (TIC). Baptisée «Kumisa», elle vise principalement à promouvoir toutes les initiatives technologiques et les usages concrets qui ont pour objectif de fédérer les acteurs économiques de l'Afrique centrale ; être la principale plateforme d'échanges entre l'offre et la demande technologiques ; mettre en lumière les usages massifs et de qualité ; créer des écosystèmes africains autour des services et métiers impactés par le numérique ; renforcer le cadre d'échanges ; promouvoir l'innovation et les start-up à se dé-

velopper par le biais des clusters et renforcer la notoriété du salon à l'international en réunissant les géants de la Tech. Cette vision a été rendue possible au Congo grâce à une volonté politique. Il existe aujourd'hui un cadre législatif dédié aux TIC.

Présentation convaincante

Une présentation qui a suscité l'adhésion et l'intérêt de l'assistance, à en croire l'interaction des échanges et la prise de parole de l'ambassadeur Henri Ossebi. Le diplomate a salué cette présentation en tant qu'universitaire ayant cru au concept Osiane. « Osiane est un challenge important », a-t-il confié. Il a encouragé les organisateurs à continuer en faisant observer que « le Congo peut s'arrimer aussi à la modernité malgré les failles ».

L'ambassadeur Henri Ossebi a suggéré aux organisateurs de ne pas oublier la problématique de l'éducation avec les contenus éducatifs ; de mobiliser les diasporas au sein des pays étrangers ; d'inviter les partenaires économiques, surtout ceux du culturel, à travailler à la digitalisation de la rumba. Il a conclu en invitant les Congolais de l'étranger à venir à la Semaine africaine au mois de mai.

La délégation Osiane s'est déportée à Bruxelles pour une présentation à la Chambre de commerce, d'industrie et de l'agriculture de la Belgique, Luxembourg, et ACP. Une rencontre organisée sous le haut patronage de l'ambassadeur du Congo en Belgique, Raphael Moukoko, en présence de Guy Bultynck, président de la Chambre de commerce; de Magali Dugardin, consul honoraire de la République du Congo en Wallonie; du corps diplomatique et des chefs d'entreprise.

Il s'est dégagé une forte volonté des participants à créer des passerelles et développer le partenariat dans le secteur du numérique. Le salon Osiane a été choisi par les participants comme plateforme pour sceller un partenariat qui marquera le point de départ d'une nouvelle forme de coopération.

En marge de la rencontre, la délégation a également été reçue par les chefs d'entreprise belges tels qu'Awad Chamas, président Euroulfconsulting & CEO FMMP ou Frédéric Lemoux, CEO BBA.

Au regard des rencontres et de l'engouement suscité par cette tournée «Roadshow Osiane-Tour 2023» à Paris et à Bruxelles, Luc Missidimbazi a confié que la délégation repartait avec, dans ses bagages, des accords et engagements solides pour la réalisation de la septième édition Osiane qui s'annonce, d'ores et déjà, riche en contenus et en qualité d'intervenants.

**Adrienne Londede
et Marie Alfred Ngoma**

AVIS DE RECHERCHE

Mlle Sarah J. Imbekou demande au taximan qui l'a transportée en date du 8 février partant du ministère des Finances (devant le Noura) pour le Plateau des 15 ans, vers le café du chef, de bien vouloir lui ramener son sac oublié à bord qui contenait les objets importants ci-dessous:

- Dossiers portant l'entête du ministère des Finances;
- Une paire de lunettes;
- Des écouteurs sans fil,
- Des médicaments importants pour la santé;
- Une paire de sandales,
- Une paire de ballerines;
- De l'argent;
- Un câble de téléchargement des données;
- Un passeport;
- Un NIU,
- Une carte nationale d'identité;
- Des gants ...

En outre, toute personne ayant ramassé ce sac est priée de la contacter aux numéros de téléphone 06 527 73 60 ; 05 000 10 75. Une forte récompense est réservée.

OFFRE D'EMPLOI AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS:

- Procurement Assistant (Assistant Approvisionnements)
Date de clôture : 27 février, 2023
- CLO Assistant (Assistant Liaison Communautaire)
Date de clôture : March 03,2023

EXIGENCES DES POSTES & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web :<https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

NOS OFFRES INTERNET EVOLUENT, VOS VIES CHANGENT



Plus de vitesse au même prix pour plus d'usage !



NOS NOUVELLES OFFRES INTERNET ILLIMITÉ SPEED FAMILY

* Offres réservées aux particuliers

- USAGES
- DÉBITS
- COÛTS MENSUELS

| | SPEED FAMILY 60 | SPEED FAMILY 100 | SPEED FAMILY 220 |
|----------------|---|---|---|
| USAGES | Le forfait Haut Débit Speed Family 60 est parfait pour connecter entre 5 et 10 équipements tels que les smartphones, les smart TV ou ordinateurs... Grâce à ce forfait de 60 Mbps, vous pourrez profiter en simultané d'une expérience multi-média unique et travailler de chez vous sans aucun soucis. | Le forfait Très Haut Débit Speed Family 100 est idéal pour connecter entre 10 et 15 équipements nécessitant un débit internet soutenu. Avec ce forfait généreux de 100 Mbps, vous pourrez regarder des vidéos en streaming Full HD, jouer confortablement à des jeux en ligne, télécharger des fichiers volumineux rapidement ou participer à des réunions en ligne tout en étant connecté sur plusieurs équipements en simultanés. | Le forfait Très Haut Débit Speed Family 220 est conçu pour répondre aux besoins des utilisateurs nécessitant une très forte disponibilité de bande passante. Avec un débit de 220 Mbps, vous pourrez regarder des vidéos en streaming 4K sur plusieurs équipements tout en téléchargeant des fichiers de grande taille tels que des films ou des jeux plus rapidement sans pour autant interrompre votre visioconférence. |
| DÉBITS | 12 Mbps 60 Mbps | 35 Mbps 100 Mbps | 60 Mbps 220 Mbps |
| COÛTS MENSUELS | ▼ 25 000 F CFA | ▼ 35 000 F CFA | ▼ 45 000 F CFA |
| | BOX INTERNET 5.000 FCFA INSTALLATION GRATUITE | BOX INTERNET ET INSTALLATION GRATUITE | BOX INTERNET ET INSTALLATION GRATUITE |

HOMMAGE

40 ans de la disparition de Grand Kallé Jeff

Décédé le 11 février 1983, Joseph Athanase Kabasele Tshamala dit Grand Kallé Jeff a été une fois de plus honoré par les deux Congo, le monde musical, les parents et amis, à travers plusieurs activités organisées le 11 février dernier à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), à l'occasion des quarante ans marquant sa disparition.

Organisée par la Fondation Grand Kallé avec le concours du ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine de la RDC, la commémoration des quarante ans de la mémoire de Grand Kallé a connu la présence de la délégation de la République du Congo conduite par le ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Hugues Nguélon-délé, assurant l'intérim de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault. Dans cette délégation, s'y trouvaient également des politiques, des experts de la rumba, des mélomanes, des parents et amis ainsi que le mythique orchestre congolais, Les Bantous de la capitale.

« Brazza la verte » et « Kin la belle », villes siamoises en pleine coopération culturelle autour de la rumba congolaise, ont montré par cette conciliation de cœur que les deux Congo constituent bien une nation bantoue, de chaque rive du grand et majestueux fleuve éponyme, chantés, d'ailleurs, par les illustres Grand Kallé et Franklin Boukaka.

Tout a commencé par le recueillement au cimetière de la Gombe où repose l'illustre artiste musicien Grand Kallé ; suivi du passage à la paroisse Sainte-Anne de Kinshasa où l'illustre disparu a été initié au chant dans la chorale ; puis la messe célébrée à la cathédrale Notre-Dame de Lingala où repose le cardinal Joseph Malula, oncle de l'artiste, qui l'avait baptisé de son prénom de

Joseph. C'est finalement autour de la piscine du Fleuve Congo hôtel qu'ont eu lieu les activités mémorielles, marquées par un cocktail dinatoire, en présence du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, représentant le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Témoignage de l'envergure et de la notoriété de l'illustre disparu dans le gotha des artistes-musiciens des deux républiques sœurs, à travers toute l'Afrique et au-delà des frontières. Un artiste à l'œuvre intemporelle Prenant la parole après la ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine de la RDC, Catherine Kathungu Furaha, le ministre congolais de la Jeunesse et des Sports, Hugues Nguélon-délé, a fait savoir qu'à l'instar de tout artiste de grand talent, l'œuvre musicale de Grand Kallé est restée intemporelle et lui a survécu, jusqu'à ce jour et pour toujours. A cet égard, l'héritage musical de Kallé Jeff peut s'observer aujourd'hui à l'aune de nombreux artistes-musiciens de renom qui perpétuent son œuvre à travers la rumba, « notre musique commune », issue des deux rives du fleuve Congo et inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco. « Mais faudrait-il le souligner, que la consécration enfin obtenue, il nous incombe à nous tous à présent, de travailler sans relâche pour consolider et pérenniser nos acquis, afin d'élargir le rayonnement de la rumba, notre fierté commune, à travers



Claudia Lemboumba Sassou Nguesso Ikia et Denis Christel Sassou Nguesso fleurissant la tombe de leur grand-père maternel, Joseph Kabasele/DR

le concert des Nations », a-t-il indiqué.

Pour Hugues Nguélon-délé, loin d'être un obstacle pour le rapprochement des deux pays, le majestueux fleuve Congo a été célébré dans l'histoire commune des deux pays, comme une voie de communication par le grand Kallé Jeff dans l'une de ses œuvres musicales intitulées « Ebalé ya Congo ezali lopango te, ezali se nzela ». Et quelques années plus tard, un célèbre musicien de la République du Congo, en l'occurrence Franklin Boukaka, avait chanté « Pont sur le fleuve Congo », une excellente œuvre musicale qui exaltait l'entente cordiale entre les deux pays.

Face à la situation extrêmement difficile qui prévaut à l'Est de la RDC, le ministre Hugues Nguélon-délé a saisi cette opportunité pour souhaiter qu'à l'instar du fleuve Congo, que les huit autres frontières fluviales et terrestres de ce pays avec ses États voisins, soient des espaces d'amitié, d'échange, de coopération et de paix. Car c'est la condition sine qua non du développement harmonieux de tous ces pays respectifs. « Voilà pourquoi aujourd'hui, dans le cadre des bonnes relations qui prévalent entre nos deux pays, le mythique orchestre Les Bantous de la capitale a traversé le fleuve Congo pour s'associer aux orchestres de Kinshasa, afin d'honorer Joseph Kabasele Tshamala, un artiste musicien hors pair et d'heureuse mémoire, pour toute l'Afrique et sa diaspora », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana

NORD-KIVU

Olpa préoccupé par les pressions sur les médias de Rutshuru

L'ONG condamne vigoureusement toutes ces pressions à l'endroit des médias qu'elle qualifie d'atteinte grave au droit d'informer et d'être informé. Stupéfaite par la mise en garde du Csac à l'endroit de ces médias évoluant dans une zone sous contrôle des rebelles à la gâchette facile et auteurs de plusieurs atteintes aux droits de l'homme, en appelle quand même aux responsables du mouvement terroriste M23 à cesser tout acte d'intimidations envers les médias et à favoriser l'exercice de la liberté de la presse dans les zones sous occupation de ses unités.

L'ONG de défense et de promotion de la liberté de presse, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), s'est dite vivement préoccupée par les fortes pressions exercées sur les médias émettant à Rutshuru, à plus de 60 km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu. L'organisation, qui condamne vigoureusement ces pressions à l'endroit des médias, note qu'il s'agit manifestement d'une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Selon une réaction de l'Olpa du 16 février 2023, des responsables de radiotélévision communautaire Horizon (RTC Horizon), radio

communautaire Ushirika (Racou), radio Alliance, radio la Vérité, radiotélévision évangélique pour le développement Hermon (RTEDH) et radio Union pour la paix et la promotion des droits de l'enfant (Updeco) ont été convoqués, le 14 février 2023, au bureau de l'administration du territoire de Rutshuru par Willy Ngoma, Lawress Kanyuka et Sukaka ; respectivement porte-parole militaire, porte-parole chargé des questions politiques et coordonnateur adjoint chargé des renseignements du mouvement terroriste soutenu par le Rwanda et qui occupe plusieurs localités du Nord-Kivu, le M23. « Ces derniers ont intimé l'ordre aux responsables des médias de ne plus relayer les programmes de la ra-

dio Top Congo FM, émettant depuis Kinshasa, pour une durée de soixante jours. Ils ont également interdit la diffusion d'une émission dénommée Sauti ya wahami (la voix des déplacés) produite par des journalistes ayant fui Rutshuru pour Goma, laquelle est axée sur la situation des déplacés de guerre dans les camps », a expliqué l'Olpa.

Cette ONG a, par ailleurs, souligné que le M23 soutient que les programmes suspendus inciteraient à la haine. Alors que les responsables du mouvement terroriste ont aussi imposé aux médias locaux d'accorder une heure d'antenne hebdomadaire à des fins de propagande. « Tous les participants à la réunion ont été contraints de signer

un acte d'engagement sous peine de représailles », a regretté l'organisation.

Une mise en garde du Csac qui inquiète

L'Olpa fait, en outre, savoir que le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) a également, dans un communiqué du 15 février 2023, mis en garde les médias de Rutshuru. L'instance publique de régulation des médias dans le pays a aussi « promis des sanctions contre ceux qui disposeraient du temps pour que M23 passe les messages de haine, de désobéissance civile ou d'insurrection ».

L'Olpa, qui condamne vigoureusement toutes ces pressions à

l'endroit des médias de Rutshuru, pense qu'il s'agit manifestement d'une atteinte grave au droit d'informer et d'être informé garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'ONG, qui s'est dite stupéfaite par la mise en garde du Csac à l'endroit des médias évoluant dans une zone sous contrôle des rebelles à la gâchette facile et auteurs de plusieurs atteintes aux droits fondamentaux de l'homme dans la province, en appelle quand même aux responsables du M23 à cesser tout acte d'intimidations envers les médias et à favoriser l'exercice de la liberté de la presse dans les zones sous occupation de ses unités.

Lucien Dianzenza



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

AMI n° 014/MPTEN/PATN-UCP/23

RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LA REVUE ET LE RENFORCEMENT DU CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE GESTION DES RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ EN REPUBLIQUE DU CONGO

1-Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et du Développement (BIRD) pour financer le « Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de protection des données et de gestion des risques de cybersécurité ».

2-Objectif :

L'objectif principal de la mission est d'assister le gouvernement dans la revue et le renforcement de l'arsenal juridique actuel relatif à la protection des données, et à la gestion des risques de cybersécurité au Congo, en particulier à travers l'identification de ses lacunes et la suggestion de recommandations clés qui tendent à aligner ce cadre juridique ainsi que sa mise en œuvre, sur les meilleures pratiques régionales et internationales en la matière.

Objectifs spécifiques

Globalement, il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux et une analyse méticuleuse du cadre légal, réglementaire et institutionnel relatif à la protection, des données, et à la gestion des risques de cybersécurité au Congo, et l'état de sa mise en œuvre effective ;
- Identifier les lacunes du cadre légal, réglementaire et institutionnel actuel quant à la protection des données (notamment quant aux obligations imposées en matière de gestion, utilisation, partage, de données ainsi que les droits des personnes concernées), et la gestion des risques de cybersécurité. Cette analyse devra notamment identifier les lacunes relatives à la mise en application effective des dispositifs actuels (en évaluant, par exemple, l'existence et la capacité institutionnelle actuelle de mettre en œuvre les textes normatifs applicables), aux besoins de mise à jour de ces dispositifs, et aux cas où de nouveaux dispositifs demandent à être mis en place ;
- Formuler les recommandations sur les réformes juridiques nécessaires au renforcement du cadre juridique et institutionnel relatif à la protection des données personnelles et la gestion des risques de cybersécurité, notamment portant sur les services publics et les infrastructures critiques / opérateurs de services essentiels ;
- Accompagner le ministère en charge du numérique dans l'élaboration d'avant-projets de loi et/ou textes d'application, et des amendements aux lois existantes selon une feuille de route du développement du cadre légal, réglementaire et institutionnel bien définie (une concernant la gouvernance des données, et une autre pour la gestion des risques de cybersécurité) ;
- Formuler les recommandations pour la mise en application effective du nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel soutenant la protection des données personnelles, et la gestion des risques de cybersécurité au Congo.

3-Profil du consultant :

Pour réaliser la présente mission, le Cabinet devra répondre au profil suivant :

- Avoir une renommée internationale
- Disposer d'avocats diplômés en droit Congolais et qualifiés pour exercer au Congo ;
- Disposer d'avocats ayant des compétences dans les domaines juridique, économique, informatique, réseaux et sécurité des systèmes d'information ou télécoms ;
- Avoir une expérience significative en conseil juridique sur des questions générales de réforme juridique et de légistique en Afrique, notamment Afrique centrale et Afrique de l'Ouest serait un plus.
- Avoir une expérience avérée dans la conduite de formations, séminaires et ateliers ;
- Avoir une connaissance de l'environnement juridique, économique et numérique du Congo ou d'autres pays africains ;
- Disposer d'une expérience dans les missions de réforme législative à des structures du secteur public, du secteur privé ou des deux ;

-La connaissance et l'expérience du droit des TIC ou de la législation spécifique à la mise en place de la gouvernance du numérique, les services de confiance numérique et/ou la gouvernance des données et de la cybersécurité constitue un avantage supplémentaire ;

-Avoir une solide expérience juridique idéalement internationale dans le secteur du numérique en général et dans le secteur de la cybersécurité et de la protection des données personnelles en particulier ainsi que des questions d'identité numérique ;

-Avoir une bonne connaissance de la réglementation du secteur du numérique ;

-Avoir une connaissance des outils de veille juridique et de la réglementation internationale en matière de technologies de l'information, de la digitalisation ;

-Avoir une expérience avérée dans les mécanismes et procédures d'approbation des textes juridiques en Afrique ;

-Avoir un personnel maîtrisant la langue française.

4- La durée de la mission est fixée à 6 mois. La mission se déroulera à Brazzaville avec des possibilités de déplacement à Pointe-Noire et de mener certaines activités à distance.

5-L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

6-Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020. La méthode de sélection est celle, fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

7-Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03 mars 2023 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de protection des données et de gestion des risques de cybersécurité ».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN). Unité de Coordination
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 611 63 49 / 04 032 22 81
Adresses électroniques : marchespatn@gmail.com; contactpatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur,
Francis SECK-MANGOUANI**

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

L'ICCN dénonce l'exploitation illégale des ressources

L'exploitation illégale du parc de la Garamba, dans la province du Haut-Uele, inquiète la hiérarchie de l'Institut national de conservation de la nature (ICCN), d'autant plus qu'il s'agit d'une zone protégée.

Environ quatre mille orpailleurs illégaux exploitent le parc de la Garamba, occasionnant ainsi la destruction de cent hectares d'espace naturel. Préoccupé par cette situation, le directeur général adjoint de l'ICCN, Théophile Ngongo Difuma, a conduit récemment une délégation de cette structure auprès de la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi pour échanger autour de cette question.

Le directeur général adjoint a indiqué que «l'orpaillage est interdit dans les aires protégées selon le code minier. Cette activité illégale qui échappe à tout contrôle des autorités administratives entraîne notamment la déforestation, la dégradation importante des terres, la perturbation des cours d'eau et la destruction de la biodiversité unique de Garamba».



La séance de travail entre la ministre des Mines et la délégation de l'ICCN/DR

«l'orpaillage est interdit dans les aires protégées selon le code minier. Cette activité illégale qui échappe à tout contrôle des autorités administratives entraîne notamment la déforestation, la dégradation importante des terres, la perturbation des cours d'eau et la destruction de la biodiversité unique de Garamba»

De plus, il s'est indigné de l'exploitation artisanale exercée par des sujets chinois munis de faux documents dont le permis de recherche dans le parc qui affecte directement la faune et la flore en cette période de lutte contre le réchauffement climatique. Après les échanges qui ont permis de voir la situation dans sa globalité sous la direction de la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, il a été décidé de constituer illico presto une commission mixte qui sera composée des délégués de la Primature, de la vice-Primature en charge de l'Environnement et du Développement durable, du ministère des Mines sans oublier les membres de l'ICCN pour étudier minutieusement la situation qui prévaut dans le parc de Garamba.

Blandine Lusimana

SÉCURISATION DES PERSONNES ET DE LEURS BIENS

Une délégation des ONG des droits de l'homme chez le général Sylvano Kasongo

Une délégation des points focaux de quatre sous-groupes thématiques des Organisations non gouvernementales (ONG) des droits de l'homme, partenaires du Bureau terrain Kinshasa/Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme/BCNUDH a été reçue, il y a quelques jours, par le commandant de la police de la ville-province, le général Sylvano Kasongo.

La délégation a été conduite par le président de l'APVEC-ONG-DH et point focal du sous-groupe monitoring des lieux de détention et suivi judiciaire de la Monusco/BTK, Maick Lukadi. Le commissaire provincial de la police nationale congolaise/ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo, s'est entouré, pour sa part, de ses collaborateurs dont ceux chargés des questions juridiques, des contentieux et de la police criminelle.

Les échanges entre les deux parties ont notamment tourné sur des points liés à la mission de la police qui est la sécurisation des personnes et de leurs biens ainsi que sur le travail des ONG nationales et internationales des droits de l'homme et de leurs rapports avec la police nationale. Les cinq principaux points ont notamment été la situation sécuritaire de la ville-province

de Kinshasa, la situation des droits de l'homme dans cette ville ; l'état des lieux de la police dans la capitale congolaise ; la collaboration entre la police et les défenseurs des droits de l'homme à travers un cadre de dialogue permanent, les tracasseries des agents appelés communément bureau 2 dans des différents carrefours de la ville de Kinshasa.

La délégation a fait part des soucis des ONG des droits de l'homme au commandant de la police/ville de Kinshasa quant aux comportements de ses éléments dans l'accomplissement de leurs missions. Il s'agit principalement des cas des violations des droits fondamentaux de la personne humaine constatés sur le terrain, dans les bureaux de la police et dans des lieux de détention.

Le général Sylvano Kasongo a assuré cette délégation de la détermination de la police à rem-



Photo de famille après l'entretien/DR

plir fidèlement et loyalement la mission qui lui est confiée par la nation congolaise. Il a promis de ne ménager aucun effort pour annihiler tous les différents tares constatés dans le chef des agents de la police à travers la ville, souhaitant, par ailleurs, une franche collaboration entre ces organisations

et la police nationale en vue de permettre à ce corps de métier de bien remplir sa mission. Le souhait, pour toutes les parties, a été de perpétuer ce genre d'échanges pour un travail en synergie entre la police nationale et les ONG des droits de l'homme au bénéfice de la population tant de Kinshasa

que de toute la République. Le commissaire provincial de la police et ses hôtes ont, à la fin, échangé des contacts, dans le but de garder une franche collaboration en vue de mieux s'assurer de la sécurisation, de la quiétude, de la paix au profit des habitants de la ville province.

Lucien Dianzenza



MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

AMI n° 013/MPTEN/PATN-UCP/23

RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LA REVUE ET LE RENFORCEMENT DU CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

1-Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et du Développement (BIRD) pour financer le « Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de communications et transactions électroniques en république du Congo ».

2-Objectif :

L'objectif principal de la mission est d'assister le gouvernement dans la revue et le renforcement de l'arsenal légal, réglementaire et institutionnel actuel relatif à la transformation numérique au Congo, en particulier s'agissant de l'identification de ses lacunes par rapport aux pays similaires ou aspirationnels, et de sa mise en application effective.

Objectifs spécifiques

Globalement, il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux et une analyse méticuleuse de l'arsenal légal, réglementaire et institutionnel soutenant l'économie numérique au Congo, et de sa mise en œuvre effective ;
- Identifier les lacunes du cadre légal, réglementaire et institutionnel actuel soutenant les communications et les transactions électroniques au Congo, et au regard des meilleures pratiques régionales et internationales. Cette analyse des lacunes devra notamment soulever les problèmes sur la mise en application effective et les besoins de mise à jour ;
- Faire des recommandations sur les réformes juridiques pour les communications et transactions électroniques notamment portant sur les services publics et les infrastructures critiques / opérateurs de services essentiels ;
- Accompagner le ministère en charge du numérique dans l'élaboration d'avant-projets de loi et/ou textes d'application, et des amendements aux lois existantes selon une feuille de route du développement du cadre légal, réglementaire et institutionnel bien définie (une pour les communications électroniques, et une autre pour les transactions électroniques) ;
- Faire des recommandations pour la mise en application effective du nouveau cadre légal, réglementaire et institutionnel soutenant l'économie numérique au Congo.

3-Profil du consultant :

Pour réaliser la présente mission le cabinet devra répondre au profil suivant :

- Disposer de personnel ayant des compétences dans les domaines juridique, économique et télécoms ;
- Disposer de personnel diplômé en droit du numérique ;
- Avoir une expérience significative en conseil juridique sur des questions générales de réforme juridique et de rédaction législative idéalement au Congo (Brazzaville) ou, à défaut en Afrique ;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite de formations, séminaires et ateliers ;
- Avoir une connaissance de l'environnement juridique, économique, numérique et notamment les télécoms, du Congo ou d'autres pays africains ;
- Disposer d'une expérience dans les missions de réforme législative à des structures du secteur public, du secteur privé ou des deux ;
- La connaissance et l'expérience du droit des TIC ou de la législation spécifique à la mise en place de la gouvernance du numérique, les services de confiance numérique et/ou la gouvernance des données constitue un avantage supplémentaire ;
- Avoir une solide expérience dans le secteur du numérique en général et

dans le secteur des communications électroniques et des transactions électroniques en particulier ;

- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du secteur du numérique ;
- Avoir une connaissance des outils de veille juridique ou réglementaire et de la réglementation internationale en matière de technologies de l'information, de la digitalisation ;
- Avoir une expérience avérée dans les mécanismes et procédures d'approbation des textes juridiques dans des pays francophones ;
- Avoir un personnel maîtrisant la langue française.

4- La durée de la mission est fixée à 6 mois. La mission se déroulera à Brazzaville avec des possibilités de déplacement à Pointe-Noire et de mener certaines activités à distance.

5-L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations ci-après : (i) la qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

6-Les cabinets seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020. La méthode de sélection est celle, fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

7-Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03 mars 2023 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « firme pour la revue et le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel en matière de communications et transactions électroniques en république du Congo ».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN). Unité de Coordination
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 611 63 49 / 04 032 22 81
Adresses électroniques : marchespatn@gmail.com ; contactpatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,

Francis SECK-MANGOANI

THÉÂTRE

La pièce « Bimokono » représentée aux ateliers Sahn

Le spectacle de théâtre interprété entièrement en langue Koongo a été joué sur les planches des ateliers Sahn, le 17 février, à Brazzaville.



Lors de la représentation de la pièce « Bimokono » Adiac

Texte de Faustin Mouanga-Sengha mis en scène par Faustin Koua-Leturmy, avec la participation de Gladys Samba et son groupe Les mamans du Congo en musique et chant, « Bimokono » s'est déployé à la manière d'un mbongui ou d'une soirée villageoise au clair de lune. L'histoire contée est celle de Mountsoompa, un fils Koon-go qui n'a pas pu apprivoiser l'éternité de sa force, de sa puissance. En effet, à travers ce personnage, le dramaturge et poète congolais dévoile la nudité de l'orgueil de la force de l'homme sur terre qui n'est

qu'une dune de sable. D'une durée d'environ une heure, « Bimokono, c'est la somme des valeurs et antivalleurs du destin de l'homme qui résume son incapacité à garder sa force du premier au dernier jour de sa vie. Au cours de son passage éphémère sur la terre, les forces de la nature, graduellement, prennent le dessus même sur les surhommes. Et l'homme de passer de la force à la faiblesse, de la puissance à l'impuissance. Tout son corps subit la gifle de la main sale du temps et se désassemble comme un château de cartes

sur la plage du désespoir », souligne l'auteur du spectacle.

On se sentirait un peu perdu en suivant ce spectacle dans la mesure où l'on ne comprend pas le Koongo. Cependant, « Bimokono » a le mérite de mettre en valeur l'une des langues maternelles du Congo et d'en perpétuer ainsi l'usage et le charme dans l'univers de l'art. Une belle dédicace à la Journée internationale des langues maternelles qui sera célébrée le 21 février.

Célébration de la Journée internationale des langues maternelles à Brazzaville

Proclamée le 21 février 2000 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, la Journée internationale des langues maternelles est célébrée chaque année à cette même date afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle et le multilinguisme. A ce propos, l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, en partenariat avec la Fondation Niosi, honore les langues maternelles et la diversité linguistique du

Congo durant toute la journée par une série d'activités à son siège.

Dès 10h 00, il est prévu une exposition-vente d'ouvrages en et sur les langues nationales congolaises. Celle-ci se poursuivra par des conférences débats de 15h à 18h 00 autour de trois thèmes : les langues du Congo-Brazzaville et leurs variétés ; les langues en danger du Congo-Brazzaville ; dynamiser les langues peu dotées. La journée se clôturera par un spectacle de chants, contes et déclamations poétiques en langues congolaises par les associations de promotion de langues maternelles.

Outre l'IFC, l'association Bantu culture, que préside Chérel Otsamigui, en partenariat avec le Centre culturel Zola, organise une conférence-débat sur le thème « Les langues maternelles en danger au Congo Brazzaville ». L'objectif étant de conscientiser et sensibiliser les élèves et étudiants à l'importance et l'usage courant des langues maternelles, ainsi que d'encourager les enseignants dans la promotion d'un apprentissage multilinguisme de qualité. Ce temps de partage s'accompagnera des chants, des contes et déclamations de poèmes en langues congolaises présentés par un échantillon d'élèves.

Notons que l'entrée est libre pour tous ces rendez-vous.

Merveille Atipo

Journée Internationale de la Langue Maternelle

AU PROGRAMME
10H00 : EXPOSITION VENTE D'OUVRAGES EN ET SUR LES LANGUES CONGOLAISES.
15H00 : CONFÉRENCES-DÉBATS
 -Les langues du Congo Brazzaville et leurs variétés
 -Les langues en danger du Congo Brazzaville
 -Dynamiser les langues peu dotées
18H00 : SPECTACLE « LES VOIX DU CONGO »
 -Chants, contes et déclamations de poèmes en langues congolaises par les différentes associations de promotion des langues congolaises.

MARDI 21 FÉVRIER - 10H00
 HALL

ENTRÉE LIBRE

Photo: Labor Zola

VIENT DE PARAÎTRE

« Un gendarme rit dans la gendarmerie » de Serge Simplicie Nsana

Publiée le 1er février dernier aux éditions Les Impliqués, la pièce de théâtre « Un gendarme rit dans la gendarmerie » décrit la rivalité au sujet de Julie, une jeune lycéenne, entre Eloge et Brunel, deux gendarmes aussi, et de deux lycéens, Bienvenu et Adelard.

Une querelle s'installe entre les protagonistes autour d'amour et de l'argent. Dans la scène 1, Julie est très surprise par des mots d'Eloge, un gendarme qui la courtise. Les deux se donnent rendez-vous. Très en colère, Solange, son amie, lui reproche d'avoir dialogué avec les gendarmes qu'elle déteste. « Mais, tu as commis une bavure, quand ils veulent te parler ou même t'inviter, il faut chercher les voies et moyens pour les éviter; violence, voici ce qui caractérise les gens d'armes », lui dit-elle. « Julie, ne sois jamais amante d'un soldat durant ta vie pour ne pas être malheureuse, prends pour amant un homme cultivé et

instruit, tu trouveras entre vous une parfaite harmonie. Tu vois, notre amour avec mon cher Bienvenu est devenu un modèle que les jeunes intellectuels prennent pour exemple et quand tu partages avec des gendarmes ton amour, je te l'assure, tu fais un hétérogène mélange, ne fais jamais avec des soldats un projet de mariage, je te conseille de te libérer d'eux à dater de ce jour », poursuit Solange.

Cette dernière veut convaincre son amie à s'attacher à Adelard, un jeune philosophe intelligent qui l'aime. Mais Julie lui répond : « Tu me parles d'un homme



inconnu, je veux le voir et l'écouter de mes oreilles cet homme à qui tu fais tant d'éloges ». On le voit venir, Julie s'énerve. « C'est à ce voyou vêtu de loques que tu m'amènes ? Je le trouve sordide avec ses cheveux hirsutes, me donner un tel garçon est pour moi une insulte, non, je ne veux pas le voir », lâche-t-elle.

« Ne considère pas sa situation, elle peut bien changer. L'habit ne fait pas le moine, le savoir fait les grands hommes, l'amour propre est une douce chose, il faut l'apprendre », argumente Solange dont les conseils paraissent étranges à Julie.

Serge Simplicie Nsana est

docteur es lettres, ingénieur en administration du personnel et maître-assistant du Cames. Il est ancien secrétaire général académique (2013-2018), puis directeur général (2018-2021) de l'Institut professionnel des technologies et de gestion des entreprises, à Brazzaville. Enseignant permanent à l'École nationale d'administration et de magistrature, il assume depuis 2021 les fonctions de chef de parcours des carrières administratives. Serge Simplicie Nsana dispense également des cours de littérature française à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines et à l'École normale supérieure de l'Université Marien-Ngouabi.

Rosalie Bindika

CAN U-20

Le Congo débute face au Soudan du Sud

Les Diables rouges de moins de 20 ans débutent la compétition que l'Égypte abrite en affrontant ce lundi les Bright stars du Soudan du Sud qui participent à la compétition pour la première fois de leur histoire. Les deux formations sont logées dans le même groupe B que les Crânes de l'Ouganda et les Fauves du Bas Oubangui de la République centrafricaine.

Les Congolais champions d'Afrique en 2007 retrouvent la Coupe d'Afrique des nations (CAN) après leur dernière participation en 2015 et veulent frapper un grand coup. Ils ont bouclé leur mise au vert au Maroc en livrant deux rencontres de haute facture face à deux autres sélections qualifiées également dans cette CAN. Lors de leur première rencontre amicale, les Diables rouges se sont inclinés 0-1 face au Nigeria avant de concéder un nul de 0-0 face au Bénin. Ils semblent prêts à en découdre avec les Sud Soudan dont les deux matches amicaux se sont soldés par deux échecs, notamment 0-1 contre l'Égypte puis 0-3 face à la Zambie. Le premier match s'annonce capital pour eux dans cette compétition créée depuis 1979 par la Confédération africaine de football et se tient tous les deux ans. Après le Sud Soudan, les Diables rouges croiseront, le 23 février, les Crânes de l'Ouganda avant d'affronter



Les Diables rouges des moins de 20 ans affrontent ce 20 février les Sud Soudanais/Adiac

les Fauves du Bas Oubangui, le 26 du même mois, pour le dernier match de la phase de poules.

Précisons que douze pays disputent, du 19 février au 11 mars, le trophée mis en jeu mais aussi une qualification pour la phase finale de la

Coupe du monde prévue du 2 mai au 11 juin en Indonésie. Les douze sélections sont réparties dans trois poules de quatre. Le groupe A est composé de l'Égypte, du Mozambique, du Sénégal et du Nigeria. Le groupe C comprend la Gambie, la Tunisie, le Bénin et

la Zambie. Le groupe D, quant à lui, a pour adversaires la Gambie, la Tunisie, le Bénin et la Zambie. Les deux premiers de chaque groupe seront directement qualifiés pour les quarts de finale plus les deux meilleurs troisièmes. Pour désigner les deux meilleurs

troisièmes, un classement est effectué en comparant les résultats dans leur groupe respectif de chacune des équipes : le plus grand nombre de points obtenus ; la meilleure différence de buts ; le plus grand nombre de buts marqués ; le classement du fair-play (deux cartons jaunes dans le même match ou un carton rouge direct équivalent à -3 points, et un carton jaune à -1 point). Les équipes qui atteindront le dernier carré seront automatiquement qualifiées pour le Mondial. Le Congo a disputé la phase finale de la Coupe du monde en 2007. Il avait fait jeu égal avec l'Autriche 1-1 avant de battre respectivement le Chili 3-0 et le Canada 2-0. En huitièmes de finale, les Diablotins s'étaient inclinés devant le Mexique 0-3. C'est la seule participation puisqu'au Sénégal, le Congo était éliminé au premier tour. Retrouver la phase finale de la Coupe du monde fait partie des ambitions.

James Golden Eloué

NECROLOGIE



Les familles Aboni, Imboka, Ngokoba, Imbenga, Otsasso et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua et Ouessou du décès de Mme Audrey Aboni Epira, survenu le 6 février 2023, à Brazzaville.

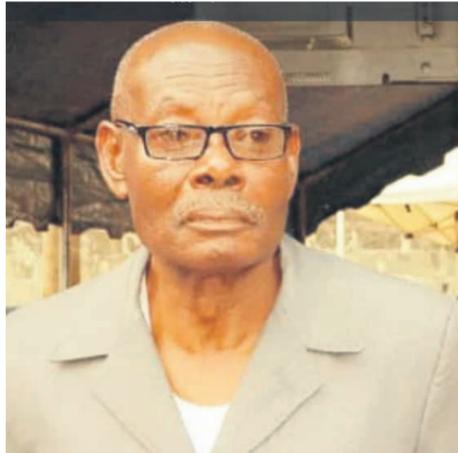
Le deuil se tient au domicile familial sis n° 139 de la rue Oyomi à Talangaï. Référence : arrêt de bus Emboto.

Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.

Djason Philosophe, les familles Pangui, Mola-mou et Ebengué ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de Monsieur Jean Ignace Pangui (Capi), survenu le 9 février, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°33 bis de la rue Berthe à Talangaï. Réf : quartier Commune, derrière l'hôpital de référence de Talangaï.

Le programme et la date de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



Brice Kibouatou, agent des Dépêches de Brazzaville, Mireille Bardon Kibouatou (Lafine), Michelle Kibouatou, Jacquet Mampouya, Cécilia Banzouzi et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur grande-soeur, mère et grand-mère Marceline Kibouatou (Mace), survenu le 11 février 2023 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient dans la rue Kingoma n° 155, vers Comus, avenue des pylones.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Jean-Pierre Ndokayo, agent à la retraite de l'OMS ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur épouse Mme Ndokayo Mboulé Rosalie, survenu le 15 février à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°21, de la rue Ngamakosso (arrêt Marché).

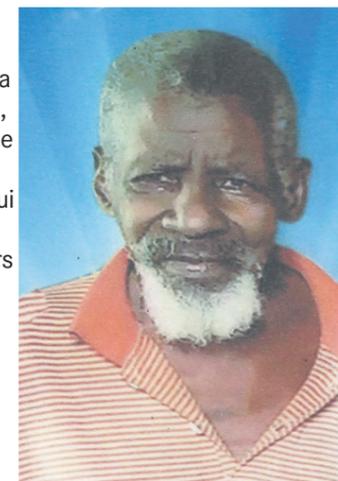
La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

REMERCIEMENTS

La famille Nsoundi, David Babindamana, Mme Kimbembe Flore Irène, Marthe Samba, Samba Banzouzi, Léa Nzoumba Milandou, Oscar Ntembe Samba Kayi, Arsène Samba Kayi, remercient les parents, amis et connaissances qui les ont assistés physiquement, matériellement et moralement lors du décès de leur père, Albert Samba Kayi, survenu le 28 janvier 2023 à Brazzaville.

L'inhumation a eu lieu le jeudi 9 février au village Malonga-Bête.

La famille exprime sa reconnaissance.



CÉLÉBRATION

Le monde va fêter le 20 février la Journée de la justice sociale

Le 20 février de chaque année depuis 2009, la communauté mondiale célèbre la Journée internationale de la justice sociale qui se fonde sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour eux, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social partout.

Dans ouvrage intitulé « Théorie de la justice de 1971 », le libéral John Rawls écrit : « Une société est juste si elle respecte trois principes dans l'ordre : garantie des libertés de base égales pour tous, égalité des chances, maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisés ».

La justice sociale consiste ainsi à transformer les relations et les ordres sociaux injustes et violents par la sensibilisation, l'organisation systématique et la mobilisation des personnes politiquement, économiquement, écologiquement et socialement marginalisées et opprimées. Selon les Nations unies, il existe cinq façons de lutter contre le racisme et l'injustice, notamment écouter et amplifier la voix des Noirs, dénoncer le sectarisme et le discours haineux, enseigner aux enfants la compassion, l'équité et les droits de la personne, défendre les personnes victimes de harcèlement et intervenir s'il n'est

pas dangereux de le faire.

Plusieurs textes des Nations unies estiment que s'il est bien une notion aussi peu et mal partagée sur les différents continents, c'est celle de la justice sociale. En proclamant la Journée mondiale de la justice le 20 février, l'Assemblée générale des Nations unies a certainement mesuré la distance qui séparait le vœu de certaines réalités sur le terrain. Pour elle, en effet, les États membres devraient célébrer cette journée avec faste en organisant des activités concrètes visant à promouvoir les buts et les objectifs proclamés lors du sommet mondial pour le développement social. Ainsi, tous les gouvernements du monde sont appelés à faire de l'élimination de la pauvreté et du chômage l'une de leurs priorités. Le renforcement de la justice, la promotion de l'équité, la démocratie, la participation et la transparence ont été et demeurent des axes de travail

proposés par l'Assemblée.

Celle-ci reconnaît que le développement et la justice sociale sont indispensables à l'instauration et au maintien de la paix ainsi que de la sécurité au sein des nations et entre elles. A leur tour, ces deux notions ne peuvent être atteintes en l'absence de paix et de sécurité ou en l'absence du respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales. En outre, la mondialisation et l'interdépendance ouvrent de nouvelles opportunités grâce au commerce, aux investissements, aux flux de capitaux et aux progrès technologiques, y compris les technologies de l'information, pour la croissance de l'économie mondiale et le développement tout comme l'amélioration des niveaux de vie dans le monde. Toutefois, il reste de sérieux défis, notamment de graves crises financières, l'insécurité, la pauvreté, l'exclusion et les inégalités au sein des sociétés et entre elles, ainsi

que des obstacles considérables à une intégration plus poussée et à une pleine participation à l'économie mondiale pour les pays en développement ainsi que pour certains pays à économie en transition.

Mais d'où nous vient la justice sociale ?

Parler de justice sociale amène invariablement à s'interroger sur l'origine réelle de cette notion. Habituellement, les historiens situent l'émergence de ce combat au début du XXe siècle, à l'époque des premières réactions organisées contre la société industrielle toute puissante et son étalage des richesses qui côtoyaient l'extrême pauvreté de la classe ouvrière. Les combats menés alors ont permis, d'une part, une réelle prise de conscience et, d'autre part, des avancées notables dans le droit du travail, au moins dans les pays dits développés. Les uns y ont vu

l'influence directe de la pensée marxiste, les autres ont davantage reconnu l'affirmation d'un courant de pensée humaniste en lien avec l'émergence de la doctrine sociale de l'église promue par le pape Léon XIII.

Notons que le thème de cette année sera axé sur les recommandations visant à renforcer la solidarité mondiale et à rétablir la confiance dans les gouvernements en surmontant les obstacles et en libérant les opportunités pour la justice sociale. La justice s'organise en trois voies: pénale, pour les actes coupables; civile, pour les conflits entre personnes et administratives, pour les conflits avec les administrations. Grosso modo, les Nations unies pensent que la justice fait respecter les règles de la vie en société et dissuade les individus d'empiéter sur les droits des autres. Elle protège en priorité les personnes les plus vulnérables.

Faustin Akono

HUMEUR

Et la corruption primaire...

Si l'on ne prend pas rapidement des mesures coercitives et drastiques, la corruption dite « primaire », c'est-à-dire celle des sommes qui avoisinent 30 à 75 000 FCFA, gagnera de plus en plus du terrain et prendra une ampleur considérable dans de nombreuses administrations, surtout publiques.

Les administrations publiques sont ici pointées du doigt parce que le service gratuit est en train de disparaître au profit du service monnayé, quelle que soit sa nature. Or la corruption, on le sait, est sévèrement condamnée par les textes et lois de la République. Elle est une perversion sociale qui met en jeu le corrupteur et le corrompu dans des intérêts avoués, d'une part, pour le corrupteur d'obtenir des avantages particuliers et, d'autre part, pour le corrompu d'obtenir une faveur financière en rapport avec sa complaisance.

Cet agissement tend à devenir comme une « valeur » admise alors qu'il n'en est rien. C'est un vrai poison socio-économique qui détruit la cité à petit feu. Un véritable « rongeur » constaté dans toutes les sphères de la vie, puisqu'aucune strate sociale n'est épargnée. Des efforts considérables sont à déployer afin d'arrêter cette corruption déjà ancrée dans nos mœurs.

Autrefois, on parlait des 10% pour que le service puisse être vite rendu. Comment comprendre que, et cela se vérifie nuit et jour, pour être vite reçu dans un centre hospitalier public, il faut être dans le « jeu » de l'homme soignant du jour ? Ces sommes d'argent que l'on remet sans reçu intègre-t-elle les caisses de l'Etat par le truchement du Trésor public ? C'est cela la corruption primaire. Des petites enveloppes qui gonflent les poches des tiers.

En clair, la corruption freine la croissance économique et nuit à l'Etat de droit, entraînant un gaspillage de compétences. Cette corruption dite primaire pénètre avec force nos mentalités pour devenir la corruption à grande échelle. Alors, jusqu'où irons-nous avec ces agissements ?

Des campagnes de sensibilisation et de dénonciation ainsi que des actions dissuasives et répressives doivent être menées pour freiner ce fléau. Rien ne changera sans la mise en exécution de certaines mesures. A bon entendeur, salut !

Faustin Akono

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France



Han Noah Massengo, ici à la lutte avec Cherki, a livré une prestation complète face à l'OL (AFP)

Ligue 1, 24^e journée

L'AJ Auxerre bat Lyon 2-1. Titulaire, Han-Noah Massengo a livré une grosse prestation face à l'OL, tant à la récupération que dans la projection. C'est d'ailleurs lui qui obtient le penalty de l'égalisation icaunaise à la 51e.

Cette première victoire après dix matches (7 défaites et 3 nuls) relance l'AJA dans la lutte pour le maintien.

Cela faisait 12 ans qu'Auxerre n'avait pas battu Lyon : un 4-0 infligé le 11 mai 2011 avec un certain Delvin Ndinga dans l'entrejeu auxerrois.

Notons que Franck Passi était assis sur le banc des Gones. L'adjoint de Laurent Blanc, souffrant d'une pneumopathie, assure l'intérim.

National 1, 21^e journée

Le derby entre le Paris 13 et le Red Star a été reporté à une date ultérieure en raison de la fermeture temporaire du Stade Charlety. Repas forcé donc pour

Randi Goteni et Jordy Kaloukadilandi d'une part et Fred Dembi d'autre part.

Dunkerque chute à domicile face au leader, Versailles (1-2). Titulaire, Alain Ipiélé place une frappe lointaine juste au-dessus de la transversale (42e). Préposé à certains coups de pied arrêtés, il dépose un corner sur Mbone, confirmant son adresse dans l'exercice.

Malgré l'entrée de Brayann Pereira à la 57e, Bourg-Péronnas est battu à domicile par Châteauroix (0-2). Lors de l'entrée du latéral droit prêté par Auxerre, le score était déjà acquis et les Bressans étaient réduits à dix depuis la 34e.

Sans Owen Matimbou, laissé à disposition de la réserve, Orléans bat Cholet 2-0.

Le Puy est tenu en échec à domicile par Saint-Brieuc (0-0). Avec Yannis Mbemba titulaire dans l'axe de la défense.

Camille Delourme

RÉCONCILIATION INTER-LIBYENNE

Le Comité de haut niveau de l'UA affiche son optimisme

Le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, a présidé, le 17 février à Addis-Abeba, en Éthiopie, la réunion de Haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye.



Une vue des participants/Adiac

En sa qualité de président du Comité de Haut niveau de l'UA sur la Libye, Denis Sassou N'Guesso a présenté le rapport faisant le bilan des initiatives prises et des actions engagées durant les douze derniers mois, en présence du secrétaire général des Nations unies, António Guterres; du président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat; du vice-président du Conseil présidentiel libyen, Abdallah Alafi; et d'autres acteurs concernés par la crise libyenne.

Rappelons que les initiatives et actions entreprises ont abouti à la tenue, en janvier dernier à Tripoli, du forum

préparatoire prélude à la prochaine conférence inter-libyenne de réconciliation. Une étape indispensable

« Un objectif à atteindre par un effort persévérant de toutes les parties prenantes »

avant l'organisation des élections générales « libres, démocratiques et apaisées ».

« Les tâches qui incombent à notre comité doivent être mises en œuvre sans délai. Il s'agit de mener des concertations avec le

Conseil présidentiel pour la mise en place de la commission préparatoire de la conférence de réconciliation, de diffuser le plus largement possible, à l'intérieur de la Libye, des conclusions de la réunion préparatoire et de superviser la désignation des délégués à la conférence de réconciliation », a déclaré Denis Sassou N'Guesso.

Le chef de l'Etat congolais a réaffirmé son optimisme quant à la résolution de la crise libyenne. « Un objectif à atteindre par un effort persévérant de toutes les parties prenantes », a-t-il conclu.

Yvette Reine Nzaba

SÉISME EN TURQUIE

Le Congo exprime sa solidarité

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a dépêché le 15 février, à Ankara, en Turquie, son directeur de cabinet, le ministre d'Etat Florent Ntsiba, à la tête d'une délégation.



La poignée de main entre Florent Ntsiba et Mevlüt Çavuşoğlu/DR

La visite du ministre d'Etat en Turquie a eu pour objectif d'apporter l'assistance et la solidarité au président de ce pays, Recep Tayyip Erdogan, et particulièrement à la population victime du séisme dans le Sud-Est de la Turquie, qui a fait des milliers de morts et de blessés.

Après avoir échangé avec le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, la délégation congolaise s'est rendue à l'Agence gouvernementale des situations des catastrophes pour adresser ses condoléances « les plus attristées » tout en exprimant « sa profonde et sincère compassion », au nom du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso.

À l'issue des différentes rencontres, les autorités turques ont salué l'élan de solidarité du Congo à la population turque victime de la tragédie.

« On ne peut pas entretenir une telle proximité et être indifférent face

à ce genre de drame que vient de connaître ce pays ami et frère. C'est le plus grand drame des temps modernes », a déclaré le ministre d'Etat Florent Ntsiba.

« On se souvient que le 4 mars 2012, la Turquie a été proche de nous. Le président de la République, son gouvernement et le peuple congolais ne pouvaient pas rester indifférents face à un tel drame. Lorsque nous parlons de la proximité, ce n'est pas du bout des lèvres. Le président nous a dépêchés ici pour porter au plus près la voix du cœur de notre pays et de son peuple », a-t-il ajouté.

Signalons que le Congo et la Turquie entretiennent d'excellentes relations d'amitié et de coopération portées au haut niveau par les présidents Denis Sassou N'Guesso et Recep Tayyip Erdogan.

Y.R.Nz.

RÉFLEXION

Alors qu'approche ...

Oui, alors qu'approche à grands pas la visite en Afrique centrale d'Emmanuel Macron, rien n'est plus important que de rappeler la place croissante qu'occupe cette partie du continent dans l'attention des grandes puissances. Et, par conséquent, d'anticiper sur les conclusions que le chef de l'Etat français tirera des entretiens qu'il aura pendant près d'une semaine avec ses homologues africains, mais aussi sur l'image qu'il retiendra de cette région du monde dont il aura visité pour la première fois les capitales.

Si l'on observe bien la scène africaine dans ses différentes modalités – politique, diplomatique, stratégique, économique, financière, sociale, culturelle, artistique, sportive –, il apparaît clairement que l'Afrique centrale, ou

plutôt le Bassin du Congo étendu à la région des Grands Lacs, s'impose au fil du temps comme l'une des zones géographiques les plus attractives de la planète. Dotée d'un espace immense, d'une population aussi jeune qu'ambitieuse, d'immenses ressources naturelles encore très largement inexploitées, de vastes forêts primaires où se ressource l'air que nous respirons, nous humains sur les cinq continents, de fleuves et de cours d'eau qui en font désormais le premier bassin fluvial de la Terre, cette partie du continent attire de plus en plus l'attention des Grands de ce monde.

Certes, les conflits ethniques, religieux et autres – parmi lesquels figurent en bonne place les tentatives de prise de contrôle par des forces obscures des vastes gisements de matières premières qui

en sont l'une de ses principales richesses – menacent la stabilité intérieure de plusieurs nations. Mais il est clair, aujourd'hui, que les Etats et les gouvernements se mobilisent pour combattre ces fléaux en structurant des communautés régionales telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et la Communauté des Grands Lacs. Un engagement collectif qui convainc les puissances extérieures de développer leurs relations avec cette partie de l'Afrique.

Dans ce contexte, très positif même s'il pose de nombreux problèmes, le Congo occupe une place que nul ne peut ignorer ou sous-évaluer. On le constate sur le terrain dans la recherche de la paix en Centrafrique et en République démocratique du Congo

pour laquelle son président, Denis Sassou N'Guesso, s'est engagé tout comme il le fait depuis des années de façon très positive en Libye où il préside le Comité de Haut niveau de l'Union africaine dont les travaux, ces derniers jours, à Addis-Abeba, ont été particulièrement remarquables.

Qu'il nous soit donc permis de conseiller au président Emmanuel Macron d'écouter avec la plus grande attention ce que lui dira le président du Congo lors de sa visite à Brazzaville et de lui apporter le soutien actif de la France et de l'Europe dans la quête de la paix dans cette partie du continent. Il n'a manifestement rien à y perdre et tout à y gagner.

Encore et toujours, simple parole d'observateur.

Jean-Paul Pigasse